

Préfecture
de l'Aveyron.

ELECTIONS.

Rodez, le 10 Septembre 1821.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément à l'Ordonnance rendue par le Roi, le 6 de ce mois, le Collège du 1.^{er} arrondissement électoral, dont vous êtes Membre, doit se réunir à Rodez, le 1.^{er} octobre prochain, et que j'ai désigné pour le lieu de la réunion de l'Assemblée, la Salle des exercices du Collège royal de Rodez.

Je vous invite, Monsieur, à vous rendre au jour indiqué à l'Assemblée électorale, afin de concourir par votre vote, à l'élection du Député que le 1.^{er} arrondissement doit nommer cette année, en exécution de la loi du 29 juin 1820.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le PRÉFET de l'Aveyron, Ch.^{er} de la Légion-d'Honneur,

P. S. Il vous sera délivré à la Préfecture votre carte d'électeur.

A Monsieur Cortes. Jean Prop^{re}
Membre du Collège du 1.^{er} arrond. électoral, à alpuoch
MAIRIE d'af.

Monsieur

Monsieur Costes, Jears, propri^{re}
membre du college Sctoral

Upruents